

## Le sous-préfet retoque le projet de Bussy-Saint-Georges

mauvaise nouvelle pour le maire (PR) de Bussy-Saint-Georges. Dans un courrier daté du 31 mai, le sous-préfet de Torcy, Michel Jeanjean, demande à Hugues Rondeau de « faire procéder au retrait » d'une délibération du conseil municipal prévoyant la création d'une société d'économie mixte (SEM) solaire à Bussy-Saint-Georges. Très investi dans ce projet, Hugues Rondeau espérait « déposer dès la fin de l'année les premiers permis de construire » en vue d'équiper les toits des groupes scolaires, de la mairie et autres bâtiments publics de la commune en panneaux photovoltaïques. Mais le représentant de l'Etat ne l'entend pas de cette oreille... et

souligne les problèmes juridiques posés par la future SEM. A commencer par le versement des toits des bâtiments publics comme apports en nature au capital de la future société. « Aucun bien du domaine public ne peut voir son droit de propriété transmis au profit d'une personne privée ou être l'objet d'un droit réel qui le démembrerait s'il n'a pas fait l'objet d'un déclassement préalable », précise le sous-préfet dans son courrier.

Un argument qualifié de « discutable » par le cabinet du maire de Bussy. « La ville n'a pas entendu opérer un transfert de propriété mais une simple mise à disposition de ces espaces du domaine public communal », précise Florent Ferez, le

directeur de cabinet, avant de promettre la mise en place de « garanties supplémentaires ». Selon le collaborateur du maire, « l'utilisation des toits pourrait être soumise à une autorisation d'occupation temporaire du domaine public ». Reste que d'autres menaces planent sur le projet de SEM solaire d'Hugues Rondeau. Contacté hier, le sous-préfet a rappelé que la mairie de Bussy est encore loin d'obtenir l'accord de l'Etat sur ce projet : « Pour que la puissance publique mène une telle entreprise, indique-t-il, une carence d'intervenant privé dans le secteur doit être établie... pour Bussy ce n'est pas encore fait. »

AURELIEN PEROL

